



PROTOCOLE SANITAIRE

Nom de l'établissement:	ANTOINE DE ST-EXUPERY
-------------------------	-----------------------

Ce protocole a été réfléchi lors de la tenue de:

- Conseil des maitres le lundi 27 avril 2020
- Conseil d'école le mardi 28 avril 2020 (terminé le mercredi 29 avril)

Puis il a été modifié fin août en fonction des conditions de réouverture de l'école.

I- Etat des lieux:

Nombre total d'élèves	134	Nombre total de personnels	45
Nombre d'élèves des classes maternelles	35	Nombre de personnels enseignants	27
nombre d'élèves de classes élémentaires	45	Nombre de personnels d'éducation	14
nombre d'élèves des classes de collège	36	Nombre de personnels techniques	3
nombre d'élèves des classes de lycée	18	Nombre de personnels administratifs	1

Nombre de bâtiments de l'établissement	8	Nombre de bureaux administratifs	1
Nombres de salles de classes	9	Nombre d'espaces "cantine-repas"	2
Nombre de salles annexes supplémentaires	3	Nombre de vestiaires pour les personnels techniques	0
Nombre de cours de récréation	4	Nombre de plateaux sportifs dans l'établissement	0
Nombre de salles de professeurs	1	utilisation de plateaux sportifs extérieurs	1
Nombre de d'espaces sanitaires et WC adultes	0	Nombres d'espaces sanitaires et WC élèves	2

II- Mesures sanitaires

Modalité d'information des familles, des élèves et de formation des personnels
<ul style="list-style-type: none"> - Les familles seraient informées par mail + sur le site de l'école du protocole de réouverture de notre établissement dès que la date de réouverture sera officielle. - Affichage sur le panneau à l'entrée de l'école (panneau côté rue) des mesures sanitaires et des gestes barrières



- Les enseignants relayeront les informations aux familles.
- Le personnel aura pris connaissance du protocole avant la réouverture de l'école.
- Rappel de tous les gestes-barrière de sécurité aux élèves et au personnel.
- Lors de la pré-rentree : Les enseignants et le personnel seront formés aux règles sanitaires (gestes barrières, protocole de lavage des mains, consignes en cas de blessure d'un enfant, port et utilisation du masque, ...) et aux règles de déplacement.

Dispositifs pour préserver la distanciation sociale lors des entrées et sorties des écoles

Les cohortes ne doivent pas se croiser.

- Ouvrir les deux battants des portails (entrée principale + entrée élémentaire + portail secondaire)
- Faire entrer les élèves à trois entrées différentes : maternelle et la classe de CP (entrée 1), élémentaire sans le CP (entrée 2), collège/lycée (entrée 3).
- 1 responsable est présent à chaque portail pendant que les enseignants assurent l'accueil dans leur classe.
- Seuls les parents des élèves de maternelle peuvent rentrer dans l'établissement.
- Pour la sortie des classes, les heures de sortie se feront de manière échelonnée pour éviter le plus possible les regroupements de parents au portail :
TPS/PS/MS_CE1/CE2 : 13h20-13h30
GS/CP_CM1/CM2 : 13h30-13h40
- Des affiches de sensibilisation seront collées devant l'école.
- les élèves de l'élémentaire attendront l'arrivée de leurs parents en classe qu'ils rejoindront au portail, étant donné la proximité avec le portail, les parents n'auront pas à entrer dans l'établissement.
- Pour les CM1/CM2, qu'ils rejoindront au portail excepté du secondaire doivent sortir par leur portail respectif et attendre leur parent.
- En cas de retard des parents, un banc par classe sera placé à proximité du portail de sortie des élèves
- En cas de retard, l'élève est confié à un animateur qui l'accompagnera dans sa classe lorsque toutes les cohortes seront rentrées.
- Il faut prévoir un balisage au sol pour organiser les déplacements des élèves (peinture) et du scotch dans les classes du secondaire pour spécifier l'emplacement des tables.

Aménagement et entretien des établissements scolaires

- Protocole sanitaire expliqué aux agents de service : nettoyage des points sensibles plusieurs fois par jour (poignée de porte, interrupteurs, espaces communs...)
- Emploi du temps des agents de service révisé en fonction des nouveaux horaires de l'école
- Achat de produits désinfectants : savon, gel hydro alcoolique + mouchoirs + masques



Exemple de protocole de nettoyage

Fréquence	Agents de service	Enseignant
Tous les matins		Vérifier si tous les réservoirs de savons ainsi que les distributeurs de serviettes en papier et de gel hydroalcoolique sont pleins
Tous les après-midis	Nettoyer et désinfecter les tables et les chaises Nettoyer les lieux communs (toilette et cuisine des adultes)	Nettoyer les fournitures utilisées pendant le temps de classes
Plusieurs fois par jour	Désinfecter les poignées de portes Après chaque passage de cohorte aux lavabos et aux toilettes, après chaque récréation, un agent désinfecte avant le passage d'une autre cohorte.	Nettoyage des tables Dans les espaces adultes, chaque adulte nettoie l'espace qu'il vient d'utiliser (table, WC, lavabo...) Chaque enseignant est responsable de la désinfection du matériel qu'il met à disposition de sa cohorte lors des récréations.

- Il faut afficher les protocoles de lavage des mains dans les coins sanitaires

Adaptation des règles de distanciation sociale en milieu scolaire dans tous les espaces de l'établissement (y compris modalité de l'alternance)

Chaque classe ne peut accueillir au maximum 20 élèves. Au-delà de 20 élèves, un planning de présence sera établi : 20 élèves seront accueillis dans la classe et les autres devront effectuer le travail donné par l'enseignant à la maison.

- Les élèves ont une place attribuée dans chaque classe
- Plus de travail de groupe
- Les tables des élèves espacées
- Cours magistraux : professeur au tableau et évite tout rapprochement physique avec ses élèves.
- Utilisation du matériel scolaire : chaque élève utilise son propre matériel autant que possible.
- Port d'une visière pour l'enseignante de TPS/MS/GS pour permettre un meilleur accueil des plus petits.

Stratégie visant à réduire le brassage des élèves dans l'établissement.

- Récréation en décalé pour le primaire (chaque classe sort en récréation sur un temps déterminé). Le collège a des zones attribuées pour chaque classe dans la cour. Les lycéens restent à l'Institut Français.
- 2 récréations par jour en décalé pour la maternelle, l'élémentaire et le secondaire les classes ne doivent pas se croiser dans l'établissement
- L'enseignant veillera à ce que ses élèves gardent une distance de sécurité durant la récréation sauf en maternelle.



- **Faire en sorte que les cohortes ne se croisent jamais** afin d'éviter de mettre tous les enfants et le personnel en quarantaine si un cas positif est déclaré. Seule la cohorte de l'élève sera concernée. Balisage au sol pour éviter tout croisement de classe au sein de l'établissement.

Information des parents sur leur rôle.

- Surveiller l'état de santé de leur enfant (fièvre + toux) et prévenir la direction de l'école immédiatement en cas de symptômes
- Coller dans les cahiers de liaison un mot explicatif + numéros d'urgence
- Les enfants ne peuvent pas ramener de jouets ou d'objets personnels de chez eux.
- Les parents ne peuvent pas entrer dans l'enceinte de l'école sauf pour les maternelles
- Chaque enfant doit avoir sa gourde ou sa bouteille d'eau.

Politique de l'établissement concernant le port du masque pour les élèves, les personnels.

- Obligation du port du masque : recommandé pour les élèves de l'élémentaire, obligatoire dès la 6ème et pour tout le personnel de l'école. Pas de masque pour les élèves de maternelle.
- Chaque personne visiteur doit aussi porter un masque sinon il ne peut pas rentrer dans l'établissement

Organisation des transports scolaires

- Port obligatoire du masque dans le bus
- Distribution du gel hydroalcoolique à la montée
- Désinfection du bus avant et après les déplacements avec élèves

Organisation du périscolaire

Suspension de la pause méridienne.

Gestion d'un cas suspect dans un établissement scolaire

- Isoler l'enfant et prévenir la famille
- Contacter la famille et demander de faire tester son enfant
- Demander un retour de l'avis médical afin de réintégrer l'élève dans l'établissement

Protocole en cas de détection d'un cas avéré dans l'établissement.

- Prévenir les familles dont les enfants sont dans la même classe et prévenir les familles de l'ensemble de l'école
- Prévenir le poste diplomatique de la situation + les autorités locales

Commentaires- mesures spécifiques

A la reprise des élèves en classe, l'enseignant doit prévoir un temps d'explication à l'aide d'un film concernant la pandémie.

Créer une discussion pour évacuer les peurs et les doutes et bien repreciser les règles de distanciation sociale.



III- Mesures pédagogiques

Proposition de calendrier de reprise des cours (éventuellement distinguer par niveaux)

1 journée de pré-rentrée de l'équipe enseignante + aménagement des espaces classe (espacement des tables)

Dispositif de continuité pédagogique en faveur des élèves non présents pour cause d'alternance (éventuellement distinguer par niveaux)

Proposition de calendrier pour la tenue des conseils de classe et conseil des maîtres

Un calendrier des conseils sera organisé durant la journée de pré-rentrée.

Commentaires - Mesures spécifiques

LV : On privilégie le déplacement des intervenants plutôt que celui des élèves. Dans la mesure du possible, les intervenants feront cours d'anglais dans la classe des élèves, en classe entière ou en demi groupe. La classe de CE1/CE2 fera anglais dans la BCD le mardi car il n'y a pas d'autres classes qui fréquentent ce lieu le même jour.

BCD : Les livres seront déposés dans une caisse et resteront entreposés pendant 3 jours avant d'être remis dans les bacs de prêt.

Lavage des mains :

- Stations extérieures : devant chaque classe ? Bidon + savon + essuie-tout à usage unique
- schéma du protocole du lavage de mains affiché à tous les lavabos
- Rythme de lavage des mains :
 - gel hydroalcoolique à l'arrivée des enfants dans la classe
 - Après chaque passage des enfants /adultes aux toilettes
 - Après les récréations et après chaque sortie
 - Avant et après les pauses déjeuner
 - Dès que cela est nécessaire (manipulation, enfant qui tousse...)
- Etablir un tableau de vérification des stocks de savon et essuie mains à usage unique.



III- Mesures administratives

Adaptation de l'organisation du fonctionnement administratif de l'établissement

Permanence de la secrétaire comptable tous les jours dès 8h30.

Dispositif de distanciation sociale : une seule personne peut rentrer dans le bureau de la direction et doit se placer à distance de la secrétaire comptable et de la directrice.